

Règlement du concours

Article 1 : objet du concours

Avant la sortie de la dernière saison tant attendue de Games of Thrones, la bibliothèque de Cognac organise un concours de fanfiction ayant pour thème « Qui siègera sur le Trône de fer à la fin de la série ? »

Une fanfiction, ou fanfic (parfois écrit fan-fiction), est un récit que certains fans écrivent pour prolonger, amender ou même totalement transformer un produit médiatique qu'ils affectionnent, qu'il s'agisse d'un roman, d'un manga, d'une série télévisée, d'un film, d'un jeu vidéo ou encore d'une célébrité.

Bien que ce soit à la base une saga romanesque, G.R.R Martin refuse les fanfictions sur son roman mais les accepte sur la série TV qui en est adaptée. Ainsi la bibliothèque de Cognac vous invite à l'inventer votre fin de Game of Thrones. Le concours a lieu du 28 janvier au 12 avril 2019.

Article 2 : Modalités et présentation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous et à toutes à l'exception des membres du jury, du personnel de la bibliothèque et de leurs familles. Les mineurs présenteront une autorisation parentale.

Une seule fanfiction sera acceptée par auteur.

Chaque participant présentera un texte rédigé en langue française, sans illustration ou signe distinctif.

Le texte sera dactylographié en recto-verso avec numérotation des pages, police de caractère Times new roman, corps 13, interligne 1,5 ligne et limitée à 10 pages donc 20 feuillets. A4 ;

Chaque participant certifie qu'il est le seul auteur de sa fanfiction.

Le non respect de ses règles entraîne l'exclusion du concours.

Article 3 : Envoi des textes

La fanfiction sera adressée, avant le 12 avril 2019, à la bibliothèque par courrier ordinaire ou sous forme numérique(sous word ou openoffice).

N'oubliez pas de joindre le bulletin d'inscription.

Article 4 : Les critères de sélection

Pour établir le choix de la nouvelle lauréate, le jury prendra en compte l'adéquation entre la fanfiction et le dénouement la série télévisée, mais aussi la qualité de rédaction et la forme (syntaxe, ponctuation, orthographe...).

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera constitué de 6 personnes dont 3 bibliothécaires organisateurs. Les délibérations du jury sont confidentielles et les décisions prises seront sans appel. Le jury délibérera fin mai et les lauréats seront contactés par téléphone courant juin 2019.

Article 6 : Prix

Un seul prix sera décerné sous forme de cadeaux *Surprise* d'un montant de 150 euros.

Article 7 : Remise du prix

La remise du prix s'effectuera à la bibliothèque de Cognac.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours de fanfiction implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les manuscrits ne seront pas restitués. Le lauréat autorise, par avance, la bibliothèque de Cognac, à diffuser le récit ainsi que la mention de son nom, sur le site de la bibliothèque et sur sa page Facebook. Cette diffusion ne donnera lieu à aucun versement de droits d'auteur.

La bibliothèque de Cognac se donnera le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances l'y contraignent.

Dans le cadre de la loi informatique et liberté et le Règlement Général sur la Protection des Données, les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils pourront en faire la demande écrite aux adresses suivantes :

Bibliothèque.

Fanfiction

10, rue du Minage

16100 Cognac

bibliothequecognac16@gmail.com

Tél : 05 45 36 19 50

Concours de fanfiction

Du 28 janvier au 12 avril 2019

